



# *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

---

## **Règlement 2021-145**

### **CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX REMPLAÇAN 2021-142**

#### **Avis public**

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2021, le règlement portant le numéro 2021-145 a été adopté.

**Ce règlement établie le contrôle et la garde responsable des animaux sur le territoire de la municipalité. La Municipalité a conclu une entente avec la SPA de l'Estrie pour l'application du présent règlement.**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 7 octobre 2021.

---

Hélène Dumais directrice générale adjointe